



Tournoi Rocket League



Règlement officiel 21 Février 2024

Article I : Présentation générale de l'évènement

Nous sommes un groupe d'étudiants rémois actuellement en Master Conduite de Projet en Développement Sportif. En collaboration avec Mately et l'e-sport des Sacres, nous organisons un tournoi e-sport sur le jeu **Rocket League en 3v3**. Ce tournoi est un tournoi inter-facultés qui se déroulera le **21 février 2024 à partir de 19h** à **"A l'Art Hache"** (8 Rue Nicolas Appert, 51430 Tinquieux).

En participant à ce tournoi vous acceptez le règlement de l'évènement (celui-ci), il est également demandé de respecter les horaires de l'évènement ainsi que les règles de fair-play entre joueurs.

Article II : Modalités d'inscriptions

Afin de vous inscrire, plusieurs modalités sont requises :

- Il faut **obligatoirement posséder un compte Mately** (application gratuite disponible sur App Store et Google Play Store).
- Il faut **avoir une équipe de 3 personnes** (vous pouvez utiliser l'application Mately afin de trouver des coéquipiers).
- L'accès au **mineur est autorisé à partir de 16 ans** avec une **autorisation parentale, pièce d'identité du responsable légal est à fournir (signature du responsable légal et du participant avec pièce d'identité du responsable et celle du participant)**.
- Si un joueur est inscrit au tournoi et qu'il arrive sans équipe le soir de l'évènement, il se verra refuser l'accès au tournoi.

Le jour de l'évènement, sera vérifié votre compte Mately ainsi que les autorisations parentales pour les personnes mineurs. Si cette condition n'est pas remplie, l'équipe sera automatiquement exclue du tournoi sans remboursement.

Article III : Inscriptions & Cash Prize

Chaque équipe devra déboursier **15€** qui **devront être réglés sur Hello Asso** (<https://www.helloasso.com/associations/esport-des-sacres/evenements/rocket-league-cup>). Une fois l'inscription validée, il vous sera toujours possible de vous désinscrire tant que la demande est soumise 7 jours minimum avant l'évènement. Si vous souhaitez vous désinscrire, veuillez nous contacter par mail: rocketleagcup@gmail.com .

En ce qui concerne le Cash Prize, dans l'éventualité où vous décrocherez le jackpot, l'argent vous sera remis en espèce le jour de l'évènement, lors de la remise des récompenses.

Les lots du tournoi:

- Equipe gagnante: 200€
- Seconde équipe: 125€
- Troisième équipe: 75€

Article IV : Philosophie du tournoi

Ce tournoi met en jeu de nombreuses récompenses, et peut attirer des personnes plus ou moins compétitives. Notre évènement met l'accent sur les valeurs de fair-play et d'esprit d'équipe, par conséquent, **tout comportement violent et/ou antisportif d'une seule personne entraînera la disqualification de toute l'équipe à laquelle il appartient.**

Article V : Format du tournoi

Le tournoi comportera une seule phase en présentielle qui se déroulera à "l'Art Hache" basé Tinquieux le 21 février 2024 à partir de 19h00 jusqu'à 00h30.

La présence des équipes est attendue à 18h30.

Chaque équipe comportera 3 membres et sera assurée de jouer au moins 3 matchs grâce au système de phase de poule. Il y aura 6 poules de 4 équipes qui se battront pour la première place. Chaque équipe affrontera toutes les équipes qui composent sa poule, et ce sont les 6 premiers, ainsi que les 2 meilleurs deuxièmes qui se retrouveront en quart de finale. Afin de savoir qui sera le meilleur deuxième de chaque poule, seront pris en compte, dans l'ordre énoncé : le nombre de points, la différence de but, le nombre de buts marqués.

Une fois les 8 meilleures équipes en quart de finale, ce seront des matchs simples à élimination directe. A la fin du tournoi, il y aura la mise en place d'une petite finale (entre les 2 perdants de la demi-finale) et une grande finale afin de compléter le podium des vainqueurs.

Article VI : Matériels

Tous les participants sont responsables du matériel mis à leur disposition, lors de ce tournoi si l'un des joueurs dégrade le matériel il sera dans l'obligation de rembourser les dégâts causés et l'équipe de ce joueur sera automatiquement disqualifiée du tournoi.

Les joueurs doivent ramener leur manette.

Article VII: Litige et annulation de l'évènement

En cas de force majeure il est possible que le tournoi soit annulé, l'annulation peut être décidée le jour de l'évènement.

Article VIII: Droit à l'image

Le participant autorise l'organisateur à enregistrer et utiliser son image et/ou sa voix pendant la manifestation.

Cela nous permet d'utiliser les photos et/ou vidéos à des fins de communication interne et/ou publicitaire, du tournoi, sans limite de quantité. Les enregistrements sélectionnés doivent être exclusivement utilisés dans ce cadre, et toute autre utilisation nécessite le consentement écrit du participant. Cette autorisation est accordée gracieusement, sans droit à une contrepartie financière, et le participant renonce à toute rémunération ou droit d'utilisation liée aux actions de l'organisateur du tournoi.

Ce règlement est susceptible de changer d'ici le début du tournoi.